



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

CODEVI

Question écrite n° 2427

Texte de la question

M Alain Rodet attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget sur l'intérêt que pourrait représenter aujourd'hui la relance des comptes Codevi susceptibles d'aider au financement des petites et moyennes entreprises. Il lui demande s'il est dans ses intentions de procéder à une telle relance et, dans cette hypothèse, s'il envisage de relever le plafond actuel de ces comptes.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a décidé, le 14 septembre 1988, de mettre en oeuvre un ensemble de mesures pour l'emploi. Parmi celles-ci, l'une vise à encourager l'embauche en allégeant les charges financières des entreprises. Un arrêté du 19 septembre 1988 publié au Journal officiel de la République française du 24 septembre 1988 a ainsi prévu de restituer aux réseaux des banques, du Crédit mutuel et des caisses d'épargne et de prévoyance une part supplémentaire des ressources issues de la collecte des comptes pour le développement industriel (Codevi) jusqu'alors gérées par la Caisse des dépôts et consignations. Grâce à cette mesure, ces réseaux disposent d'environ quinze milliards de francs supplémentaires provenant des ressources Codevi pour prêter à taux réduit aux petites et moyennes entreprises (PME), à court terme et à long terme. De plus, une somme de trois milliards de francs environ en provenance de la même origine sera mise à la disposition du crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises et des sociétés de développement régional pour faciliter, grâce à des taux attractifs, les projets d'investissement des PME. Compte tenu de l'importance des montants ainsi dégagés, il n'est pas nécessaire de relever le plafond actuel des comptes Codevi.

Données clés

Auteur : [M. Rodet Alain](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2427

Rubrique : Epargne

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2554